

<http://enseignants.se-uns.org/A-nouveau-bac-nouvelle-indemnite>



À nouveau bac, nouvelle indemnité !

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : mardi 20 février 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Le SE-Unsa s'adresse au ministre pour demander la création d'une nouvelle indemnité d'examen « épreuves en cours d'année ». Le nouveau bac général et technologique ne peut pas se traduire concrètement par « travailler plus pour gagner moins ».

On le sait, seules les épreuves terminales nationales du baccalauréat donnent actuellement droit à indemnités. **Toutes les épreuves qui se passent en cours d'année ne donnent pas droit à une indemnité spécifique.** C'est le cas par exemple des épreuves en cours d'année en langues vivantes, de l'évaluation des « compétences expérimentales » en sciences physiques-chimie ou en SVT ou le CCF en EPS. La charge de travail importante générée par ces épreuves n'est pour l'instant pas reconnue.

Des épreuves en cours d'années non-indemnisées jusqu'à maintenant pour les certifiés et les agrégés

Dans le contexte du nouveau baccalauréat, les épreuves en cours d'année (non-indemnisées) vont se multiplier alors que les épreuves terminales (indemnisées) ne concerneront plus - hormis le français et la philosophie - que les enseignements de spécialité pour un nombre restreint d'élèves.

En clair, si le statu quo perdurait, l'immense majorité des enseignants serait appelée à travailler plus et gagnera moins. **Inacceptable !**

C'est pourquoi le SE-Unsa vient d'adresser un courrier (en pièce jointe et ci-dessous) au ministre pour exiger la création d'une nouvelle indemnité d'examen « épreuves en cours d'année ».

